



« Comme un Poison dans l'Eau »  
Collectif Anti-Amiante Bourgogne du Sud

PETITION

NON A L'ENFOUISSEMENT DE DECHETS AMIANTES A-MONT-SAINT-VINCENT

L'exploitant actuel de la carrière de Mont-Saint-Vincent, l'entreprise Rougeot, souhaite créer, en partenariat avec Véolia, **une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** dont des déchets d'amiante lié ( plaque fibrociment..) emballés dans des BIG BAG (sac plastique) d'une durée de vie estimée à environ 20 ans.

Aucune étude ne permet actuellement d'affirmer, que ces méthodes sont fiables et qu'elles ne constituent pas un **risque sanitaire** pour les générations futures en contaminant **les nappes phréatiques et les rivières** autour de Mont-Saint-Vincent ressources en eaux potables et en eaux pour l'élevage.

**L'article 114 de la loi française 2020-105 du 10 février 2020** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire incite à réduire le recours à l'enfouissement de l'amiante et à promouvoir les solutions alternatives.

A ce jour, d'autres solutions garantes de l'éradication totale et définitive du produit existent : la vitrification par la torche à plasma ou le traitement par bain d'acide à froid.

**Aidez-nous à contrer ce funeste projet !**

1. Nous nous opposons **aux risques** que constitue cet enfouissement de déchets.
2. Nous optons pour la **destruction définitive de l'amiante** par les méthodes alternatives existantes.
3. Nous défendons **une gestion durable** des ressources et de l'environnement.
4. Nous souhaitons **sauvegarder et développer** l'attractivité **écotouristique et démographique** de Mont-Saint-Vincent.

Par cette pétition, nous demandons à La préfecture de Saône-et-Loire, à la région Bourgogne Franche-Comté, à la Communauté Urbaine de Creusot-Montceau, au maire de Mont-Saint-Vincent et à l'entreprise Rougeot de renoncer à ce projet.

Merci à tous pour votre soutien !



NOM	PRENOM	CODE POSTAL	E-MAIL	SIGNATURE



